

# Fiche 51 - Intégration sociale, participation sociale, insertion sociale, inclusion

*L'intégration sociale a été au cœur des préoccupations au lendemain de la désinstitutionnalisation, donnant lieu à toutes sortes de discours théoriques, de compréhensions et de pratiques diverses. Avec le temps, c'est le concept de **participation sociale** qui s'est imposé et qui demeure encore l'objectif le plus poursuivi de nos jours. D'autres concepts accompagnent aussi cette évolution, pour signifier des tendances importantes. Le sujet est trop gros et nécessiterait trop de recherche pour prétendre faire le tour de la question. En outre, en raison des contextes d'évolution et des usages linguistiques, les mêmes mots sont utilisés, mais ne signifient pas la même chose selon l'endroit où il se trouve. Cette fiche sert essentiellement à mettre la table autour d'un concept trop important pour être ignoré, et qui a donné un sens aux services aux personnes handicapées depuis 50 ans.*

Il n'y a pas de définition précise de tous ces termes; ce sont des notions en constante évolution. Ici un aperçu dans l'objectif de nous rallier autour de notions qui peuvent être partagées dans les groupes dans l'objectif en premier lieu de comprendre de quoi l'on parle.

## **1- L'intégration sociale**

A connu des variations avec le temps et les contextes.

Voici quelques notions et définitions qui nous permettent de clarifier.

### **1) Définition du dictionnaire :**

Fait d'assembler des parties pour former un tout. Rendre complet, incorporer.

**Robert** : action de faire entrer quelqu'un ou quelque chose dans un ensemble plus vaste, incorporer, inclure.

**Larousse** : opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu.

Pour certains l'intégration sociale s'oppose à la ségrégation ou l'exclusion

### **2) Dans À PART ÉGALE, (1984)**

On entend par **intégration sociale** aussi bien la **participation sociale et le maintien dans le milieu que l'intégration scolaire et professionnelle.**

*Pour cette politique, l'intégration sociale n'est pas juste physique. Elle implique la participation sociale.*

### **3) Dans les orientations ministérielles : l'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle, un impératif humain et social (1988) :**

Cette politique qui est à l'initiative du processus de désinstitutionnalisation des personnes ayant une déficience intellectuelle au Québec pose les jalons de l'intégration sociale comme objectif à poursuivre. Elle s'inscrit dans un courant de normalisation et de valorisation des rôles sociaux.

L'intégration comprend trois aspects :

- **Aspect physique** : Partager les mêmes lieux de vie que toute autre personne
- **Fonctionnel** : permettre aux personnes d'utiliser les services, lieux et équipements collectifs mis à disposition de tous
- **Communautaire** : bénéficier de relations variées et de qualité, d'intimité, avoir accès à des rôles sociaux et à des statuts valorisés.

#### 4) **Dans la politique en déficience intellectuelle, de l'intégration sociale à la participation sociale. (2001) :**

L'objectif de la précédente politique était d'assurer la réinsertion sociale des personnes institutionnalisées. 12 ans plus tard, 2500 des 4000 personnes sont sorties, et inscrites dans des RTF, résidences communautaires, RI ou appartements supervisés. Les enfants restent dans leur milieu familial, ce qui fait dire que l'intégration est en bonne voie.

Du même souffle, la nouvelle politique affirme qu'il s'agit plutôt d'une intégration physique, mais qu'on ne peut se limiter à cette dernière. On doit travailler à la **participation sociale**, un élément intrinsèque de l'intégration sociale. (Pour la notion de participation sociale, voir le concept suivant)

*Peut-on même parler d'intégration physique si cette dernière consiste à vivre dans la communauté dans des lieux spécifiques qui ne sont pas ceux qu'habite la population générale?*

#### 5) **Autres écrits sur l'intégration ; voir l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde : recension et synthèse des écrits, ministère emploi, solidarité sociale et famille (2004)**

*Bien qu'il porte spécifiquement sur l'intégration en service de garde et préscolaire, ce document contient des informations intéressantes sur l'intégration sociale et les pratiques de mise en œuvre.*

Le concept d'intégration a évolué au fil de sa mise en œuvre, des expériences et des connaissances acquises, ainsi que des contextes dans lesquels elle se déroule.

Dans le dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle, on passe d'une prise en charge de réadaptation avec objectif de permettre aux personnes handicapées de pallier leurs déficiences et incapacités à une inclusion sans discrimination dans le milieu social.

L'intégration consiste à recevoir le **même service que les autres** afin de bénéficier de la **même expérience** (affective, sociale et cognitive dans le cas des enfants en service de garde) et de la **même qualité de vie** ou un **bien-être** comparable à celui des personnes sans déficience.

#### **Divers termes utilisés selon les pays :**

Francophonie : **intégration, inclusion**, tout en ayant conscience que le terme intégration, pour certains, insiste plus sur l'effort de participation d'un membre minoritaire pour s'incorporer à un groupe existant sans que ce dernier ne change véritablement son fonctionnement.

OCDE : **insertion**. On pense que l'insertion va au-delà de l'intégration en ce sens qu'elle exige aussi une modification du système.

USA : **inclusion, least restrictive environments** (on intègre la personne dans l'environnement le moins restrictif possible parmi les pairs. **Natural environment**).

#### **Diverses modalités d'intégration :**

Pays où l'intégration est la règle et/ou on ne recourt qu'exceptionnellement à des ressources spécialisées et pays qui ont gardé une forte tendance ségrégative.

Force est de constater que sous le même terme d'intégration, les pays et milieux ont développé des pratiques très différentes.

Aux USA, parmi les modalités d'intégration, on trouve :

- **Intégration complète** (full integration).
- **Intégration de groupe** (petit groupe de personnes handicapées greffé à un groupe de personnes sans déficience. Les personnes handicapées participent aux activités, mais pas toutes et il peut y avoir des activités exclusives pour personnes handicapées; il peut y avoir une localisation géographique séparée dans un même local et des personnels séparés qui travaillent ensemble.
- **Intégration inversée** : groupe spécialisé auquel se greffe une proportion relativement faible de personnes sans déficience. Un employé spécialisé s'occupe du groupe. On y fait des activités qui peuvent convenir à tous, avec des aménagements pour les personnes qui n'ont pas de déficience. Laisse place à beaucoup de nuances d'organisation
- **Intégration sur une base sociale** : Dans un même bâtiment, des groupes de personnes avec déficience et des groupes sans. Locaux distincts et personnel distinct. Contacts planifiés à certains moments avec possibilité d'interaction sociale
- **Participation en alternance** : Une partie du temps avec un service spécialisé, une partie du temps avec un groupe ordinaire. Deux programmes qui marchent séparément et sont souvent peu coordonnés en termes d'objectifs, de programme et d'investissement de la part du personnel qui n'est pas nécessairement formé à ce que fait l'autre partie du personnel.
- **Prestation de services spécialisés en contexte d'intégration** : les personnes reçoivent des services spécialisés individuels pendant le temps où ils fréquentent un groupe régulier, dans une salle à part. On peut aussi donner le service spécialisé dans le local où ont lieu les activités. L'accent est déplacé

sur la collaboration entre les intervenants. 6 modèles de services spécialisés : individuel à l'extérieur, petit groupe à l'extérieur, individuel dans le groupe, activité de groupe, individuel intégré à la routine, consultation.

*En résumé, le terme intégration sociale n'a pas de définition précise. Il évolue avec le temps. Si on s'entend sur un objectif général, l'intégration s'opère sur des modalités très différentes, comportant éventuellement des séquences spécialisées sous divers modes. Tous s'entendent sur la notion d'intégration complète (full integration), mais rares sont ceux qui la pratiquent intégralement.*

## **2- La participation sociale**

Il s'agit aussi d'un concept évolutif qui puise largement sa source dans l'intégration sociale.

### **1) De façon générale**

La participation sociale est « un processus par lequel un individu ou un groupe d'individus s'associe et prend part aux décisions et aux actions d'une entité ou d'un regroupement de niveau plus global, relativement à un projet de plus ou moins grande envergure. » (Rocque et coll.2002)

### **2) Selon le conseil de la santé et du bien-être (2001)**

La participation sociale implique un **échange réciproque entre l'individu et la collectivité** de permettre à tous de **participer activement** à la vie en société, et d'autre part, la **responsabilité individuelle** d'agir en citoyen responsable.

La participation sociale peut prendre diverses formes : travail rémunéré, investissement humain et financier dans une entreprise ou dans un projet communautaire, entraide et bénévolat, engagement dans les institutions démocratiques. Elle prend aussi des formes plus informelles. L'implication dans sa propre famille constitue également une forme de participation sociale. Elle se manifeste alors à l'intérieur du lien existant entre l'individu, sa famille et ses proches. Elle prend ensuite forme dans des relations entre l'individu et différents milieux de vie (école, travail, milieu communautaire).

La participation sociale d'une personne présentant une DI fait appel à la notion de **réseau social**. Celui-ci lui permet de maintenir son **identité sociale**, fournit un **soutien émotif**, fournit une **aide concrète ou matérielle**, donne accès à de **nouveaux contacts sociaux**, contribue **au maintien de son intégrité physique et psychologique**.

L'intégration et la participation sociale n'ont de sens que si elles assurent aux personnes ayant une DI et à leurs proches **une qualité de vie ou un bien-être comparable à celui des personnes sans déficience**. La participation sociale ne sera possible que si l'ensemble de la société y collabore activement.

### **3) Dans la politique à part entière (2009)**

En s'appuyant sur l'approche **du processus de production du handicap**, la participation sociale est le résultat des influences multiples entre les caractéristiques d'une personne et les éléments de son environnement physique et social.

La personne atteinte d'une incapacité se trouve en situation de participation sociale si elle peut réaliser sans entrave ses activités courantes et remplir ses rôles sociaux; en revanche, elle est placée en situation de handicap s'il lui est impossible d'accomplir ses habitudes de vie.

### **4) Dans la participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement : du discours à une action concertée; FQCRDITED 2013**

« Partant des assises et des principes précédents, la FQCRDITED reconnaît que la participation sociale repose sur des valeurs d'accueil, d'acceptation et de respect ainsi que sur le sentiment d'appartenance et la qualité des liens sociaux que les personnes établissent entre elles dans des espaces sociaux normatifs (milieux familial, scolaire, de travail, culturel, de loisir, communautaire, sociopolitique, etc.).

La participation sociale est le résultat d'un processus complexe découlant de l'interaction entre une personne et sa communauté d'appartenance. La participation sociale implique un échange réciproque et égalitaire entre la personne et sa communauté. Ce processus s'appuie sur le besoin fondamental, exprimé ou non, de cette personne de faire partie de sa société ainsi que sur la volonté de la collectivité d'accueillir ce membre et de lui permettre d'actualiser et de développer son potentiel.

La participation sociale s'édifie autant sur les caractéristiques de la personne participante (émotionnelles, cognitives, physiques, spirituelles, adaptatives, etc.) que sur les ressources et les mesures de soutien que la collectivité partage avec ses citoyens. Ainsi, la participation sociale découle du désir d'engagement social de la personne et du soutien solidaire offert par la collectivité.

La participation sociale de la personne présentant une DI ou un TED s'expérimente d'abord au sein de sa famille naturelle par des interactions chaleureuses, positives et valorisantes; elle s'actualise ensuite dans la collectivité par le biais de relations mutuellement significatives avec les proches et l'entourage faisant partie des contextes de vie réguliers de cette personne.

La participation sociale devient une réalité lorsque la personne se perçoit et agit comme l'acteur principal de sa vie au sein de sa communauté, notamment en exprimant librement ses choix et ses préférences et en prenant part aux décisions la concernant sans influence externe induite. »

En somme,

« La participation sociale est avant tout un phénomène social résultant d'un processus complexe fondé sur l'interaction entre une personne et les membres de sa communauté d'appartenance. La participation sociale implique un échange réciproque, égalitaire, signifiant et de qualité entre la personne et les gens avec qui elle interagit dans ses contextes de vie. Elle atteint son point culminant quand la personne exerce tous ses droits et se perçoit et agit comme l'acteur principal de sa vie ».

C'est cette définition qu'a adoptée le MSSS dans ses derniers documents.

### 5) AIS Nouveau Brunswick :

De toute évidence, les gens peuvent être présents dans la communauté sans être socialement inclus. L'inclusion sociale signifie que les gens :

- Vivent un sentiment d'appartenance;
- Sont acceptés (pour qui ils sont) dans leur communauté;
- Ont des rôles valorisés dans la communauté;
- Participent activement dans la communauté;
- Participent à des activités en fonction de leurs préférences personnelles;
- Ont des relations sociales avec d'autres personnes qu'ils choisissent et avec qui ils ont des champs d'intérêt commun;
- Ont des amis.

Quand les personnes vivent une partie ou l'ensemble de ces conditions, elles sont plus susceptibles d'être heureuses et en santé. En fait, l'inclusion sociale est un important « déterminant de la santé » – sans l'inclusion, les gens risquent davantage d'être en mauvaise santé (y compris en mauvaise santé mentale), seuls et isolés, et d'avoir une faible estime de soi.

*Le milieu communautaire reconnaît la participation sociale comme essentielle dans un processus d'intégration. Il retient les aspects de lien entre un individu et une collectivité, échange réciproque, participation active, responsabilité individuelle, rôles valorisés, pratique d'activités choisies.*

*Le milieu associatif reconnaît le rôle primordial de la famille et les possibilités que certaines offrent en termes de participation; toutefois, le milieu associatif ne saurait se limiter à ce premier cercle social comme seul indicateur de participation sociale, pas plus que le fait de résider dans une ressource d'hébergement qui n'aurait aucun lien avec la communauté extérieure. Il considère comme essentiel de travailler à des environnements inclusifs.*

### **3- L'inclusion sociale**

Dans la foulée des pratiques d'intégration en émergence, des débats conceptuels, du développement du modèle du PPH, et des travaux sur l'accessibilité universelle, il est apparu de plus en plus évident que l'environnement prenait une place importante dans le développement de l'intégration sociale.

Ainsi progressivement un nouveau terme nommé inclusion tend à remplacer progressivement celui d'intégration. D'aucuns estiment que l'intégration implique davantage les personnes qui vivent avec une déficience qui essaient de s'adapter dans un environnement que ne le fait ce même environnement. Le terme inclusion permettrait de considérer aussi l'adaptation que doit faire l'environnement pour qu'il y ait une réelle participation des personnes qui ont une déficience.

Au Québec, de larges débats eurent lieu dans le milieu associatif au début des années 2000 en rapport avec ce nouveau terme. Ce débat se généralisait en raison des mouvements cités plus haut, mais aussi en lien avec la révision de la loi portant sur les droits des personnes handicapées et la nouvelle politique À part entière adoptée en 2009. Le milieu associatif était majoritairement favorable aux conceptions contenues dans le terme inclusion, mais conscient des difficultés d'usage de ce terme. D'une part, le même terme anglais ne comporte pas les mêmes nuances, d'autre part le mot inclusion en français réfère plus à un résultat qu'un processus. Le débat fut un peu clos avec le fait que la nouvelle loi et la politique ont préféré garder le terme intégration. Pour le législateur intégration signifie que le processus d'adaptation est aussi bien le fait de la personne que de son environnement.

Quoiqu'il en soit le milieu associatif québécois a travaillé de plus en plus dans une perspective d'inclusion et pas seulement d'intégration dans le sens plus restreint du terme : rendre accessibles à tous les droits, les services et l'environnement en général. Désormais, ce n'est plus à la personne en situation de handicap de s'adapter pour tenter de rentrer dans les « normes » de la société, mais plutôt à la société elle-même de s'adapter aux personnes qui la composent.

### **4- L'accessibilité universelle**

Parallèlement aux discussions sur l'inclusion et au développement du PPH, le milieu associatif montréalais était fortement engagé dans le développement de l'accessibilité universelle, une pratique délibérément orientée sur les transformations de l'environnement.

L'accessibilité universelle non plus ne fait pas l'objet d'une définition unanime, mais nous pouvons la définir comme **le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.** (Définition développée en 2011 par: Groupe DÉFI Accessibilité (GDA) –

Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal – Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3), LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB, [Université de Montréal](#))

Concrètement, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités, et d'une expérience de qualité, de manière autonome. L'accessibilité universelle cherche à éliminer les obstacles qui se présentent à tous et elle bénéficie à tout le monde, incluant toutes sortes de groupes de citoyens, qui eux-mêmes pourraient connaître des désavantages reliés à des situations permanentes ou occasionnelles.

Le milieu associatif montréalais a l'habitude de travailler l'accessibilité universelle selon 4 axes :1- Architectural et urbanistique,2- Programmes, services et emploi, 3- Communications, 4- Sensibilisation et formation.

Ainsi que le conclut la FQCRDITED (la participation sociale des personnes présentant une DI ou un TED : du discours à une action concertée p.29), « ce survol des concepts d'intégration sociale, d'inclusion sociale et de participation sociale brosse un tableau partiel ou incomplet; il fait néanmoins ressortir la subtilité des nuances qui les rapprochent et les distinguent ». Le débat sur ces concepts se poursuit. Ce survol « laisse entendre que l'intégration sociale serait un processus visant à réintégrer des personnes exclues au sein de la collectivité; l'inclusion sociale incarnerait à la fois une finalité et une modalité menant à l'intégration dans un contexte quelconque et, finalement, la participation sociale se présenterait comme une résultante de l'accès aux droits, de l'exercice même de ces droits ainsi que la possibilité effective de prendre part et de réaliser des activités de la vie courante au sein de son groupe d'appartenance dans le respect et la dignité ». « De plus en plus d'auteurs considèrent la participation sociale comme un concept multidimensionnel faisant appel à tous les niveaux de la société : l'individu, l'entourage et la communauté, les environnements avec lesquels l'individu n'a pas d'interactions directes et les structures du gouvernement ».

## **5- De la nécessité de soutenir l'intégration sociale**

En 50 ans, la question de l'intégration sociale et sa pratique ont fortement évolué, tendant à agir de plus en plus sur l'environnement de la personne, qui a elle seule n'est pas entièrement responsable ni capable de participer socialement. La grande constante est que l'intégration reste toujours le but ultime et doit se poursuivre, incluant des actions tant du côté de la réadaptation que de l'environnement.

**Les politiques réaffirment cette orientation :**



La politique en DI affirme que l'intégration sociale repose sur les moyens d'agir qu'ont ces personnes et sur le soutien qu'elles obtiennent afin de participer activement à la vie en société.

Dans À part égale, agir sur les handicaps ou obstacles sociaux, c'est favoriser l'intégration. Quelles que soient ses capacités fonctionnelles, la personne doit pouvoir s'intégrer socialement. Pour cela, il s'agit de lui offrir des ressources adéquates et adaptées dans tous les domaines où un citoyen est en droit de pouvoir participer. **Aux services de soutien à l'intégration correspondent également des interventions sur le milieu et l'organisation des ressources** pour faire en sorte que cette intégration se réalise dans les meilleures conditions possibles.

***En résumé : Dans le cadre de ces travaux, le milieu associatif reconnaît que l'intégration sociale :***

- *S'exerce dans tous les domaines de vie en société*
- *Comprend les trois aspects de physique, fonctionnel et communautaire, ce dernier répondant au concept de participation sociale*
- *Devrait autant que possible être une intégration pleine et entière (full inclusion)*
- *Peut s'exercer suivant diverses modalités allant de peu intégré à entièrement intégré*
- *Nécessite des services de soutien à l'intégration*
- *Nécessite des interventions sur le milieu*
- *Soient sur un principe d'inclusion sociale.*